

Grenier, Geneviève

De: Walsh, Pierre <pierre.walsh@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 25 mars 2020 09:38
À: Grenier, Geneviève
Objet: DQ17-3

Bonjour Mme Grenier,

Question DQ17-3

La procédure transitoire faisant l'ajout d'un mode de gestion pour les granulats, le béton et l'asphalte contenant de l'amiante aux Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille retient comme solution l'utilisation de ces matériaux pour la restauration d'anciennes mines d'amiante.

Quelle proportion des 750 000 m3 d'enrobés amiantés, que prévoit retirer le ministère des Transports du Québec (MTQ) de ses routes, pourrait être ainsi valorisée? **C'est le MTQ qui pourra répondre à cette question. Toutefois, la distance des anciennes mines d'amiante par rapport aux travaux du MTQ est un facteur qui est pris en compte dans le choix de lieu de valorisation.**

- a) Votre ministère a-t-il une préférence pour l'utilisation des enrobés amiantés produits par le MTQ entre la restauration de sites miniers d'amiante et les projets de buttes et de remblais du MTQ? **Le MELCC n'a pas de préférence.**
- b) Si oui, expliquez ce qui motive votre préférence.

De : Grenier, Geneviève [mailto:genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 24 mars 2020 16:45

À : Walsh, Pierre <pierre.walsh@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Perreault, Jonathan <jonathan.perreault@bape.gouv.qc.ca>

Objet : Questions de la commission sur le L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Bonjour Monsieur Walsh,

Veillez prendre connaissance du document joint au présent courriel.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez surtout pas à m'en faire part. Si toutefois, vos questions sont en lien avec le contenu, merci de contacter M. Jonathan Perreault.

Voici ses coordonnées :

Jonathan Perreault

jonathan.perreault@bape.gouv.qc.ca

581 925-0661

Cordialement.